



Mère agée qui va être mise sous tutelle démarchée à domicile

Par doubleforce

bonjour notre mère âgée et endettée qui n'a pas sa tête voir même folle s'est fait démarcher à domicile pour laver des carreaux chez elle moi et mon frère on lui répète au téléphone à ce laveur de vitre que c'est un cas d'abus de faiblesse d'autre part ma mère prétend qu'elle a signé que pour 3 mois alors que lui prétend un an avec reconduction tacite et évidemment il ne veut pas lâcher le morceau que nous conseillez vous à part le fait que nous devons nous empresser de mettre notre mère sous tutelle merci pour vos conseils

Par janus2

ma mère prétend qu'elle a signé que pour 3 mois alors que lui prétend un an avec reconduction
Bonjour,
Il y a bien un contrat écrit (puisqu'il est question de signature), il suffit donc de le relire...

Par florian15

Bonjour,

Vous ne pouvez agir contre ce laveur de vitrage qui au domicile de votre mère lui a fait signer un contrat de prestation de services ce qui, ne constitue en rien un abus de faiblesse surtout précisément pour une personne âgée qui n'est plus en capacité physique d'effectuer elle-même ce nettoyage qui n'est pas rien dans une maison.

Par contre, si ce professionnel lui a fait signer ce contrat probablement d'une durée d'un an par tacite reconduction comme précisé téléphoniquement, il doit avoir respecté deux points essentiels qui par défaut rend ce contrat caduc :
-Aucun encaissement ni même délivrance d'un RIB, d'un chèque sous un délai de 7 jours à compter de la date de la signature du contrat.
-Délivrance du formulaire de rétractation de 14 jours détachable du contrat ou à défaut son information lisible sur celui-ci.

Enfin, la mise en tutelle ou curatelle de votre mère est une autre histoire dont son endettement est bien insuffisant d'une situation où l'âge n'est malheureusement pas un critère.

Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87
<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.
Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité. il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87